



20eme bourse multi-collections

Salle Louis Noguères (halle aux sports) , Km1 Route d'Ortaffa 66670 Bages

Organisée par le Club philatélique Bagéen

Le Dimanche 20 septembre 2026

Mme - Mr

Adresse

Téléphones / /

Email (pour envoi accusé de réception de votre inscription)

Particulier N° carte d'identité

Professionnel N° registre du commerce

Thème collections exposées

Nom des accompagnants présents sur le stand (2 maximum) :

.....
.....

Intéressé par restauration rapide (sandwichs) : ☐ OUI ☐ NON (Rayer la mention inutile)

S'inscrit à la bourse multi collections du **20 septembre 2026** :

Pour tables rectangulaires de 1,80m X 0,70m à 10€ la table

Ci-joint un chèque de € à l'ordre du **CLUB PHILATELIQUE BAGEEN**.

Pour les professionnels, reçus remis sur demande lors de la bourse ☐ OUI ☐ NON (Rayer la mention inutile)

Demandes spéciales

.....

J'ai pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et l'accepte intégralement. (Règlement à conserver par vos soins).

Date :

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)

BULLETIN COMPLETE ET ACCOMPAGNE DE VOTRE PAIEMENT, A RENVoyer AU :
CLUB PHILATELIQUE BAGEEN – 29 RUE MARCEL PAGNOL – 66670 BAGES.

Contact : **06.86.16.51.23** ou **06.12.80.55.37** / Mail : vitelius@wanadoo.fr



REGLEMENT INTERIEUR DE LA BOURSE MULTI COLLECTIONS ORGANISES PAR LE CLUB PHILATELIQUE BAGEEN

Article 1^{er} : Le Club philatélique, cartophile et numismatique Bagéen organise le dimanche 20 septembre 2026 sa 20eme Bourse multi collections à la Halle aux sports, Espace Louis Noguères, Route d'Ortaffa, Bages 66670

Article 2 : Les personnes désirant un stand doivent renvoyer le bulletin d'inscription dûment renseigné et signé au Club Philatélique Bagéen 29 Rue Marcel Pagnol 66670 BAGES,
Dès que possible, accompagné du chèque correspondant au nombre de tables réservés.

Article 3 : Le prix des emplacements inchangé est fixé à 10€ la table rectangulaire

Article 4 : Les exposants seront accueillis de 7H30 à 9H00.
La bourse sera ouverte gratuitement au public de 9H à 17H.
Toutes les tables non occupées à 9h00 seront considérées comme vacantes et pourront être réattribuées

Article 5 : Conformément à la loi, il est interdit de fumer dans les salles.

Article 6 : L'Association décline toute responsabilité en cas de vol de collections dans la Salle ou sur le parking.

Article 7 : Autorisation d'accès extérieur aux différentes portes de la halle aux sports jusqu'à 9h00 pour décharger les véhicules, ces voies d'accès et de sécurité doivent impérativement rester libres. Interdiction de se garer sur les espaces verts, un parking est prévu à cet effet.

Article 8 : Tout dossier incomplet ou non accompagné de son règlement ne sera pas pris en compte

Article 9 : En raison des frais engagés, aucune annulation ne sera acceptée après le 1^{er} septembre, les chèques de réservataires absents le jour de la bourse seront encaissés (excepté cas de force majeure à justifier auprès de l'organisation)

Toutefois, en cas d'annulation indépendante de notre volonté les chèques ne seront pas encaissés et détruits par nos soins

Article 10 : Toute inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.